



- 1) Les espaces PC-Enseignement sont accessibles et destinés uniquement aux étudiant-e-s immatriculé-e-s à l'UNIGE, quelle que soit leur faculté, centre ou institut de rattachement.**
 - a. L'étudiant-e est toujours muni-e de sa carte d'étudiant-e pour travailler dans un de ces espaces.
 - b. Un-e Auxiliaire de Recherche et d'Enseignement informatique (ARE) peut lui demander de la présenter.
 - c. L'étudiant-e doit suivre les consignes de l'ARE informatique.
 - d. Ce sont des lieux de travail où le silence est la règle. Seule l'utilisation d'écouteurs est autorisée pour profiter des documents audiovisuels disponibles sur le Web.
 - e. Les téléphones portables sont en mode silencieux.
 - f. Boire, manger ou fumer est formellement interdit.

- 2) L'étudiant-e est responsable de ce qui est réalisé sous son nom d'utilisateur-trice. De plus, il/elle s'engage à ne pas diffuser son mot-de-passe ou à prêter ses identifiants.**
 - a. Il/Elle prend connaissance de la Charte d'usage des ressources numériques de l'Université de Genève et s'engage à la respecter (<https://memento.unige.ch/doc/0296>).
 - b. Il est strictement interdit de copier les logiciels sous licence ou contrat fournis par l'Université.
 - c. Il/Elle peut utiliser n'importe quelle imprimante située dans un espace PC-Enseignement en respectant les règles d'utilisation pour imprimer et sachant que les impressions sont payantes.
 - d. Il/Elle signalera à l'ARE informatique toute anomalie.
 - e. A son départ, il/elle ferme correctement sa session de travail et laisse son espace de travail dans un état propre.

- 3) L'accès aux postes de travail est gratuit, sous la responsabilité de chacun-e.**
 - a. L'étudiant-e s'identifie au démarrage en saisissant son nom et son mot de passe et à la fin il referme sa session. A défaut ses données, son crédit d'impression, sa boîte aux lettres sont accessibles à quiconque.
 - b. Ces postes sont mis à disposition pour que l'étudiant-e puisse réaliser des travaux de type académique, en relation avec les études suivies.
 - c. La gratuité englobe l'utilisation des ressources informatiques de base : les outils bureautiques standards, l'accès à Internet et le courrier électronique.
 - d. Aucune réservation de poste n'est possible. En cas d'abandon de poste, une session active est susceptible d'être coupée, sans sauvegarde particulière.
 - e. En aucun cas, l'étudiant-e n'est autorisé-e à débrancher un appareil connecté au réseau.
 - f. En aucun cas, l'étudiant-e n'est autorisé-e à brancher un équipement au réseau à l'exception des ordinateurs portables privés (uniquement pour des activités académiques).